



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 12 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze septembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 6 septembre 2019

Date d'affichage de la convocation : 06 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 19

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Alex Dumas a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Michel Jean

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste

M. Jérôme Mercadé

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine Monroig

DEL2019_074 Avenant n°1 à la convention service paie à façon

Monsieur le maire rappelle la délibération DEL2016_83 du 20 octobre 2016 par laquelle la commune adhère au 1^{er} janvier 2017 au service paie à façon du centre de gestion du Gard (CDG30).

Le coût de ce service s'élève jusqu'à présent à 7 € par bulletin et indemnités édités.

Le CDG30 nous a informés que les récentes réformes comme par exemple le prélèvement à la source ou l'exonération sociale salariale et fiscale des heures supplémentaires et complémentaires ont nécessité des investissements plus importants tant en terme de personnel qu'en terme de moyens informatiques.

Aussi, le 14 juin dernier, le conseil d'administration du CDG30 a voté le passage du coût de ce service de 7 € à 7,55 € au 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la signature d'un avenant n°1 à la convention paie à façon portant sur l'évolution du coût du service de 7 € à 7,55 € par bulletin et indemnités édités au 1^{er} janvier 2020.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

| | |
|----------------|----|
| Présents | 16 |
| Procurations | 03 |
| Nombre de voix | 19 |
| Pour | 19 |
| Contre | 00 |
| Blancs | 00 |

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,

André SAUZEDE

